

## TABLEAU 4

### VILLE DE MERCIER

#### SOMMAIRE DES SOMMES DUES AU CITHSL PAR LA VILLE DE MERCIER

#FACTURE	DESCRIPTION	MONTANT
2015-007	(+) refacturation du déficit de 2014	241 289,46 \$
2015-012	(+) ajustement de QP 2014	8 722,01\$
QP 2014	(+) ajustement de la QP 2014 facture en juin 2016 relativement au parc Mercier	49 572,42 \$
Def/Surp 2015	(+) refacturation du déficit de 2015	45 283,25 \$
Regul 28-29-30	(+) ajustement de QP 2015	53 288,31 \$
		<b><u>398 155,45 \$</u></b>
MOINS : LA SURFACTURATION DES QUOTES-PARTS POUR CHACUNE DES ANNÉES 2013-2014-2015		
	FACTURÉE EN TROP - ANNÉE 2013	-128 585,00 \$
	FACTURÉE EN TROP - ANNÉE 2014	- 69 757,00 \$
	FACTURÉE EN TROP - ANNÉE 2015	- 60 858.12 \$
	SOLDE RÉEL À PAYER PAR LA VILLE DE MERCIER AU CITHSL:	<b><u>138 955,33 \$</u></b>

#### **HISTORIQUE DES FACTURES ET PAIEMENT**

FACTURE - QUOTE-PART 2013	352 603,45 \$	
PAYÉ LE 10-10-2013	352 603,45 \$	<b>FACTURÉ: EN TROP DE 128 585 \$</b>
FACTURE - QUOTE-PART 2014	292 654,79 \$	
PAYÉ LE 21-08-2014	292 654,79 \$	<b>FACTURÉ EN TROP DE 69 757 \$</b>
FACTURE - QUOTE-PART 2015	427 707,54 \$	
MOINS PMT AMT 2E VERS 2015	-57 762,50\$	<b>FACTURÉ EN TROP DE 60 858,12 \$</b>
PAYÉ LE 10-12-2015	369 945,04 \$	CAR LA VILLE DE MERCIER À PAYER 2E VERS AMT

Étant donné que la Ville de Mercier a payé en trop la facturation pour les quotes-parts des années 2013-2014 et 2015, il va de soi qu'elle n'aurait aucun intérêt à payer car elle a payé plus que ce qu'elle aurait dû payer et que les intérêts ne peuvent lui être imputables.